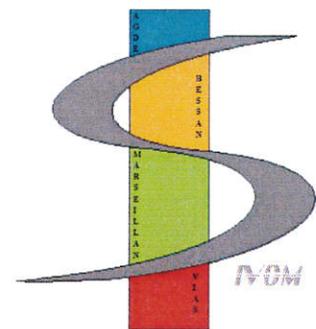


COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 2 NOVEMBRE 2017

**18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE
SALLE GUILLEMIN**



PRÉSENTS : 20

AGDE : Mme SALGAS

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, MARY, ARAGON

FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

AUMES : Mme DURAND

PEZENAS : M. DUFFOUR

NIZAS : M. MENARD

PINET : M. ESPARZA

BESSAN : MM. ALBERTOS, FOULGAT, MARIN

VIAS : M. SAUCEROTTE

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO

CAUX : Mme DORADO

POMEROLS : M. MOULINOT

SAINT-THIBERY : M. HUC

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 8

AGDE : M. FREY à M. ROUVIER, M. BENTAJOU à M. ARAGON, M. GLOMOT à M. MARY, Mme MARTINEZ à Mme SALGAS

MONTAGNAC : M. MALDONADO à M. ALBERTOS, Mme JEFFERIES à M. FOULGAT, M. PASCAL à M. MOULINOT

PEZENAS : M. ROSSIGNOL à M. DUFFOUR

ABSENTS EXCUSÉS : 9

VIAS : MM. ESPANA, BOLINCHES

FLORENSAC : M. DUBOIS

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

PORTIRAGNES : M. FAURE

CAZOULS HERAULT : M. GUIRAUDOU

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

PEZENAS : M. LOPEZ

PAULHAN : M. JAURION

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAUCEROTTE

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2017

1°) Remplacement du délégué titulaire de la commune de Nizas

2°) Remplacement d'un délégué suppléant de la commune de Pézenas

3°) Vente à la société Sapa du Pc Téléalarme

4°) Création d'un poste d'agent de maîtrise à la brigade d'enlèvement des tags

5°) Mise à jour du tableau des emplois du Sivom

6°) Mise à jour du régime indemnitaire des agents territoriaux (Rifseep)

7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 2 novembre 2017, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle Guillemin).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Bernard SAUCEROTTE est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 15 juin 2017.

1°) Remplacement du délégué titulaire de la commune de Nizas

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'en date du 22 juin 2017, la ville de Nizas a informé le Sivom de la démission de Mme Marie-Jeanne BESSORA en qualité de déléguée titulaire de la commune au sein du comité syndical.

Par délibération, le conseil municipal de Nizas a désigné en remplacement au sein du comité syndical M. Gilbert MENARD. A l'unanimité, le comité syndical prend acte de cette désignation et installe M. MENARD dans ses fonctions. Celui-ci remercie les délégués présents pour leur accueil.

2°) Remplacement d'un délégué suppléant de la commune de Pézenas

Madame la Présidente indique qu'en date du 27 juin 2017, le conseil municipal de la commune de Pézenas a enregistré la démission de Mme Nathalie GUSMAROLI en qualité de déléguée suppléante de la commune au sein du comité syndical du Sivom.

Par la même délibération, le conseil municipal de Pézenas a désigné en remplacement au sein du comité syndical M. Alain GRASSEAU. A l'unanimité, le comité syndical prend acte de cette désignation.

3°) Vente à la société Sapa du Pc Téléalarme

Madame la Présidente informe les délégués que dans le cadre de la compétence « Téléalarme pour personnes âgées », exercée par le Sivom jusqu'au 31 décembre 2016, un poste informatique était installé au centre de secours des sapeurs-pompiers d'Agde.

Ce Pc Téléalarme étant devenu inutile, il est proposé de le céder. La société Sapa Protection, sise 68 chemin de Janin en Agde, a fait une proposition d'achat pour un montant de 1.680,00 €.

Adopté à l'unanimité.

4°) Création d'un poste d'agent de maîtrise à la brigade d'enlèvement des tags

Madame la Présidente informe les élus qu'un agent de la brigade d'enlèvement des tags, actuellement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe, a réussi son concours d'examen professionnel d'Agent de Maîtrise. Inscrit sur liste d'aptitude, il sollicite sa nomination à ce nouveau grade.

Cet agent remplissant ses missions de manière très satisfaisante, elle propose de le nommer à compter du 1^{er} janvier 2018 de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe.

Adopté à l'unanimité.

5°) Mise à jour du tableau des emplois du Sivom

Madame la Présidente informe que, comme suite à la délibération précédente, il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. A l'unanimité, le comité syndical valide le tableau des effectifs ci-dessous.

Au 1^{er} janvier 2018, le tableau des emplois du personnel territorial s'établira comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Principal Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Brigade d'enlèvement tags :

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
--	---

POSTE NON TITULAIRE POURVU

Contrat d'Avenir, temps complet	1
---------------------------------	---

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial de 2 ^e classe non titulaire, temps complet	1
---	---

6°) Mise à jour du régime indemnitaire des agents territoriaux (Rifseep)

Madame la Présidente rappelle la précédente délibération relative à la refonte du régime indemnitaire du personnel territorial. Le Sivom doit mettre en place le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 qui institue un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : intitulé le RIFSEEP). Le RIFSEEP se substitue à différentes indemnités antérieurement mis en place par d'autres décrets. L'abrogation de ces décrets modifie les références des primes auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires territoriaux, au regard du principe d'équivalence avec ceux de la fonction publique de l'Etat.

M. le Directeur présente en détail les nouvelles modalités du régime indemnitaire avec mise en place au 1^{er} janvier 2018. Après quelques questions sur le régime indemnitaire, le comité syndical le valide à l'unanimité.

7°) Questions diverses

M. DA SILVA sollicite l'appui du Sivom car l'association de Castelnau de Guers « Chats Libres » a demandé une signature de convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats mais n'a eu aucune réponse. La direction du Sivom indique qu'un contact sera pris avec la Fondation afin de savoir les raisons de ce retard.

M. MENARD engage un débat entre délégués sur la prolifération de pigeons dans les communes afin de savoir si une action efficace a été réalisée par une d'entre elles. La discussion permet de mieux appréhender la problématique et plusieurs communes vont faire remonter leurs actions afin que tous les délégués soient informés lors de la prochaine séance du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. Elle donne rendez-vous au jeudi 7 décembre 2017 pour la dernière réunion de l'année, couplée avec le traditionnel repas offert par le Sivom. La séance est levée à 19h15.

**Le Secrétaire de Séance,
Bernard SAUCEROTTE**

